



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>39851</b>	De <b>Mme Bénédicte Taurine</b> ( La France insoumise - Ariège )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Solidarités et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Santé et prévention
<b>Rubrique</b> > médecine	<b>Tête d'analyse</b> > Déserts médicaux : retrouver l'accès aux soins.	<b>Analyse</b> > Déserts médicaux : retrouver l'accès aux soins..
Question publiée au JO le : <b>29/06/2021</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Date de signalement : <b>07/09/2021</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Bénédicte Taurine attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la désertification médicale et la situation des communes rurales qui continuent à rencontrer d'énormes difficultés à trouver des médecins généralistes souhaitant y exercer, et cela malgré des conditions d'installation favorables (présence d'un cabinet médical, investissements financiers et aides de la commune pour accompagner l'installation, etc.). Face à ce constat, les élus n'ont aucun moyen contraignant et, au-delà de la publicité qu'ils réalisent notamment *via* les réseaux sociaux afin d'attirer les candidatures, les communes sont parfois amenées à dépenser l'argent public dans des cabinets de recrutement afin de tenter de trouver une solution et ne pas laisser leur population sans médecin. Les élus se retrouvent ainsi seuls face à un problème que les ARS (agences régionales de santé) n'arrivent toujours pas à résoudre. Année après année, telle ou telle nouvelle modalité d'organisation (ESP, MSP, CPTS) supposée faire revenir les médecins notamment vers les campagnes, c'est-à-dire là où ils manquent, ont été créées et la stratégie gouvernementale Ma santé 2022 mise en place. Parmi les objectifs affichés du ministère de la santé : que toute pratique médicale s'oriente désormais vers un allègement des tâches administratives et une pratique coordonnée entre professionnels ; l'exercice libéral « isolé » devrait devenir l'exception. Pourtant, aucune des structures censées faciliter l'exercice de la médecine tout en favorisant les nouveaux modes de vies et de temps de travail, familiaux et de loisirs, auxquels les médecins aspirent comme tout un chacun, n'a réussi à stopper la désertification médicale, et ceci alors que les populations sont souvent vieillissantes et nécessitent des soins et un suivi plus importants. C'est désormais l'inquiétude et le désespoir qui règnent dans nombre de communes françaises lorsqu'un médecin y arrête son exercice. Le constat est sous les yeux et décevant : aucune ESP (équipe de soins primaires) ou MSP (maison de santé pluriprofessionnelle) ne peut à elle seule attirer les médecins : il faut les compléter par des mesures plus fortes et volontaristes. Dans la circonscription de Mme la députée, en Ariège, la commune de Les Cabannes n'a ainsi aucune solution pour trouver le ou les successeurs aux deux seuls médecins de l'ESP existante et qui en partiront mi-juillet 2021, laissant environ 1 300 personnes sans médecin généraliste à proximité. Un rapport du Sénat du 29 janvier 2020 et intitulé « Déserts médicaux : L'État doit enfin prendre des mesures courageuses ! » préconisait différentes solutions afin de ne plus compter sur la seule libre installation des médecins, laquelle ne fonctionne plus pour répondre aux enjeux de santé de la nation. Elle souhaite donc savoir où en est le Gouvernement de l'étude de ce rapport et sur les mesures d'urgence qu'il a prévues d'apporter afin que les citoyens français retrouvent l'accès aux soins et puissent se soigner, où qu'ils habitent en France.